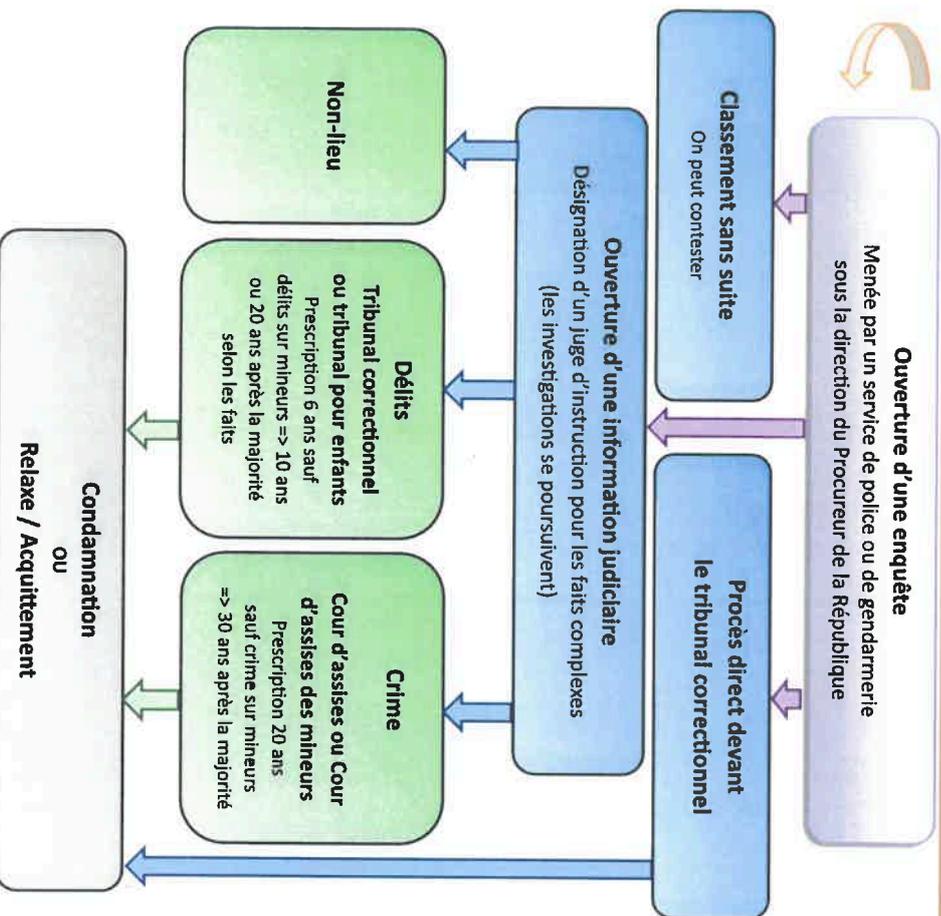


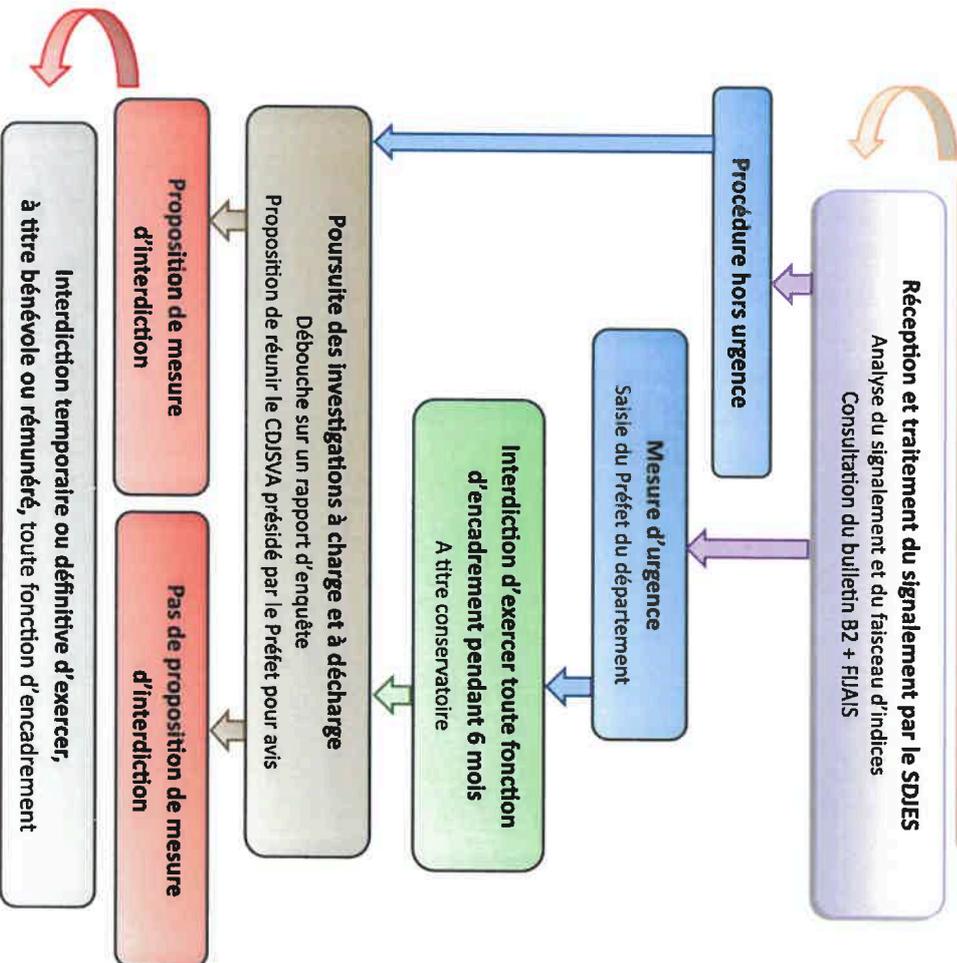
# Les procédures de signalement des violences sexistes et sexuelles dans le milieu sportif

**LA PROCEDURE JUDICIAIRE / PÉNALE** auprès du Procureur de la République  
Penser à informer le SDJES pour lancer également la procédure administrative



**Enjeux**  
Etablir les faits  
Reconnaître la qualité de victime  
Faire condamner l'auteur/ indemniser la victime  
Faire condamner celles et ceux qui n'ont pas divulgué  
Signaler les faits prescrits pour rechercher d'autres victimes

**LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE** auprès du SDJES



**Enjeux**  
S'assurer des comportements adaptés du mis en cause ou de leur dangerosité pour la sécurité des pratiquants  
Protéger la victime / les victimes potentielles  
Contrôler celles et ceux qui n'ont pas divulgué  
Ne pas attendre l'issue de la procédure judiciaire